



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°40 du : 27 mars 2024

Délibération n° : 2024.002

Page 1 sur 2

Objet : Vote du compte administratif 2023.

Par suite d'une convocation en date du 12 mars 2024, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras** se sont rassemblés en la salle de réunion de la SPL Eau Service Haute Durance le 27 mars 2024 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Jean-Marie REY

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 3/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Absent</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	Pouvoir Alice PRUD'HOMME	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS-GENOUX	<i>Absente</i>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	Présent	Marine MICHEL	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Guillemois Queyras – 2/4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Excusé</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Alice PRUD'HOMME	Présente	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>	Marcel CHAUD	Présent

Vu

Les comptes de gestion de l'exercice 2023 dressés par le receveur syndical ;

Le budget primitif 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, relatifs à l'exercice 2023.

CONSIDERANT

Que le compte administratif en tout point identique au compte de gestion adopté précédemment ;

La régularité des écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, et celles statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Que le Président ne prend pas part au vote.



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°40 du : 27 mars 2024
Délibération n° : 2024.002
Page 2 sur 2

Objet : Vote du compte administratif 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	6		
Nombre de membres présents	5	Nombres de membres représentés	1		
Nombre de suffrages exprimés		6			
Pour	6	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Adopte le compte administratif 2023 dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

Dit que l'excédent net de clôture de l'exercice 2023 est de 178 283,05 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY